

**PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CTIG**

**COURRIER ARRIVÉ LE:**

14 SEP. 2022

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

|   |   |
|---|---|
| DATE DE REUNION :                             | Mercredi 29 juin 2022   |
| HEURE DE CONVOCATION ET LIEU :                | 14 heures 30<br>Hôtel Arawak  |
| ORDRE DU JOUR :                               | <p>1-Approbation du procès-verbal du 27 avril 2022</p> <p>2- Vote du compte de gestion 2021</p> <p>3- Vote du compte administratif 2021</p> <p>4- Délibération relative à l'autorisation de contractualisation du bail locatif professionnel pour le déménagement des bureaux de Pointe-A-Pitre</p> <p>5- Etat des recrutements</p> <p>6- Présentation du plan d'actions réactualisé</p> <p>7- Calendrier des évènements et salons</p> <p>8- Questions diverses</p> |
| LISTE DES PERSONNES CONVOQUEES :              | Ary CHALUS, Chantal LERUS, Corinne PETRO, Eddy CHATEAUBON, Jean-Claude NELSON, Loïc TONTON, Jean-Marie PILLI, Marie-Luce PENCHARD, Sabrina ROBIN, Danielle MINATCHY, Jean-Philippe COURTOIS, Sabrina ROGER, Héric ANDRE, Marie-Corine LACASCADE, Maryse ETZOL, Wennie MONIA, Jeanny MARC, Béatrice GAZON-MEDARD-G. Jocelyn BOURGAREL, Jean-Claude LORET, Nicolas VION, Franck CHAULET, Eric MICHEL, Yves MOZAR, Rolland BELLEMARE, Sonia TAILLEPIERRE.              |
| MOYEN DE TRANSMISSION DES CONVOCATIONS :      | <p>Par mail en date du : 20/06/2022</p> <p>Transmission des pièces complémentaires le 20/06/2022</p>  |
| MEMBRES PRESENTS                              | Sonia TAILLEPIERRE, Eddy CHATEAUBON, Jean-Claude NELSON, Marie-Luce PENCHARD, Danielle MINATCHY, Sabrina ROGER, Marie-Corine LACASCADE, Wennie MOLIA, Béatrice GAZON-MEDARD-G, Jocelyn BOURGAREL, Jean-Claude LORET, Yves MOZAR   |
| MEMBRES ABSENTS :                             | Ary CHALUS, Chantal LERUS, Corinne PETRO, Loïc TONTON, Jean-Marie PILLI, Robin Sabrina, Jean-Philippe COURTOIS, Héric ANDRE, Maryse ETZOL, Jeanny MARC, Nicolas VION, Franck CHAULET, Eric MICHEL, Rolland BELLEMARE.   |
| MEMBRES DE LA DG/CTIG : AGENTS INTERVENANTS : | Marc MIGEREL (DAF), Jérôme LOISEAU, (Chargé de Missions Grands Projets), Yves GUIHENEUF (RRH), Maité MARIE-ANTOINETTE (Directrice de la Demande Touristique)  |
| POUVOIR donné à :                             | Ary CHALUS donne pouvoir à Marie-Luce PENCHARD<br>Chantal LERUS donne pouvoir à Sonia TAILLEPIERRE<br>Sabrina ROBIN donne pouvoir à Sabrina ROGER   |
| PRESIDENTE DU CA CTIG                         | Sonia TAILLEPIERRE  |
| DIRECTION ORGANISATRICE :                     | Direction Administrative et Financière. Pilotée par Monsieur Marc MIGEREL   |
| EQUIPE TECHNIQUE                              | Matthieu TECHENEY   |
| REDACTION PV :                                | Wina FRANCILLETTE   |

## OUVERTURE DES TRAVAUX CONSEIL D'ADMINISTRATION CTIG

Le Conseil d'Administration prévu ce jour à 14 heures 30, démarre à 14 heures 54.

Il est 14 heures 54, la Présidente du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG), Madame Sonia TAILLEPIERRE ouvre la séance, remercie l'ensemble des personnes présentes.

La Présidente annonce que l'ordre du jour comporte huit (8) points, mais le point numéro six (6) est reporté. Elle les énumère :

**1-Approbation du procès-verbal du 27 avril 2022**

**2- Vote du compte de gestion 2021**

**3-Vote du compte administratif 2021**

**4-Délibération relative à l'autorisation de contractualisation du bail locatif professionnel pour le déménagement des bureaux de Pointe-A-Pitre**

**5- Etat des recrutements**

**6- Calendrier des évènements et salons**

**7- Questions diverses**

La Présidente demande à Madame Wina FRANCILLETTE, Assistante de Direction, de procéder à l'appel des membres afin d'effectuer le pointage.

Madame FRANCILLETTE fait l'appel par collège :

- Elus du Conseil Régional
- Elus du Conseil Départemental
- Elus des EPCI
- Elus CA- Socioprofessionnels

En clôture de l'appel Madame FRANCILLETTE dénombre 11 membres présents, 12 membres absents, 3 procurations.

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

### 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 AVRIL 2022

Madame la Présidente passe au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour et s'assure que les membres du Conseil d'administration ont bien pris connaissance du document qui leur a été envoyé en amont par mail et qu'il n'y ait aucune question ou observation.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 avril 2022.

➤ La Présidente propose de passer au point n°2

**2- - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Madame la Présidente passe au point n°2 et donne la parole à Monsieur MIGEREL.

Monsieur MIGEREL, informe les membres du CA que c'est Monsieur Sylvestre Nicolas, agent comptable du CTIG qui devait présenter les comptes 2021 et que ce dernier étant hors du département, la présentation sera faite par lui. Il s'excuse en son nom.

La présentation est faite à partir des résultats budgétaires 2021 (pages 11 du compte des gestion) fournis aux membres du CA. Il précise que le compte de gestion restitue les comptes et doivent être en concordance parfaite avec le compte administratif qui sera présenté dans un deuxième temps.

Monsieur MIGEREL procède à la lecture des résultats budgétaires.

**RESULTATS BUDGETAIRES**

|   | SECTION INVESTISSEMENT | SECTION FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---|------------------------|------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                               |                        |                        |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)            | 98 816,38              | 11 389 572,15          | 11 488 388,53      |
| Titres de recettes émis (b)                   | 48 816,38              | 5 010 615,67           | 5 059 432,05       |
| Annulation de l'excès (c)                     |                        | 102 971,04             | 102 971,04         |
| Résultat nettes (d-b-c)                       | 48 816,38              | 4 907 644,63           | 4 956 461,01       |
| <b>DEPENSES</b>                               |                        |                        |                    |
| Valeurs de prévisions budgétaires totales (e) | 98 816,38              | 11 389 572,15          | 11 488 388,53      |
| Mandats émis (f)                              | 30 225,77              | 7 397 711,25           | 7 679 937,02       |
| Revenements demandés (g)                      |                        | 1 934 963,49           | 1 934 963,49       |
| Depenses nettes (h=f-g)                       | 30 225,77              | 5 462 747,76           | 5 492 973,53       |
| <b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>                |                        |                        |                    |
| Excédent (i-h)                                | 18 584,59              |                        | 18 584,59          |
| Déficit (k-d)                                 |                        | 1 555 103,13           | 1 555 103,13       |
| <b>RESULTATS REPORTES</b>                     |                        |                        |                    |

Ce document fait ressortir :

- Un excédent de 18 584.59€ dans la section « Investissement »
- Un déficit de 1 656 103.13€ dans la section « Fonctionnement ». Ce résultat sera expliqué lors de la présentation du compte administratif.

Ces résultats ont été constatés. Monsieur MIGEREL rappelle l'importance de mettre au vote le compte de gestion avant le compte administratif.

A la suite de cette présentation, Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des observations.

Madame Marie-Luce PENCHARD propose qu'en l'absence de l'agent comptable, le compte administratif soit voté en premier et qu'à son retour il présentera le compte de gestion. Monsieur MIGEREL lui répond que l'agent comptable a fourni les documents de manière officielle, les comptes étant concordantes mais qu'aujourd'hui il faut constater l'exécution. Le compte de gestion peut être voté.

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2021.**

➤ La Présidente propose d'aborder le point n°3

### 3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur MIGEREL présente le compte administratif de l'exercice 2021 à partir du tableau de la page 5.

#### Les résultats du compte administratif 2021

| EPIC                | MANDATS EMIS SUR<br>L'EXERCICE 2021 | TITRE EMIS SUR<br>L'EXERCICE 2021 | RESULTAT DE<br>L'EXERCICE 2021 | REPRISE DES<br>RESULTATS 2020 | RESULTAT<br>CUMULE 2021 |
|---------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Investissement      | 30 225,77                           | 48 810,36                         | 18 584,59                      | -48 412,36                    | -29 827,77              |
| Fonctionnement      | 6 562 747,76                        | 4 906 644,63                      | -1 656 103,13                  | 2 219 843,27                  | 563 740,14              |
| <b>Total budget</b> | <b>6 592 973,53</b>                 | <b>4 955 454,99</b>               | <b>-1 637 518,54</b>           | <b>2 171 430,91</b>           | <b>533 912,37</b>       |

En résumé, le compte administratif présente un résultat cumulé de

- 563 740,14€ en « Investissement »
- - 29 827,77€ en « Fonctionnement »

Madame PENCHARD demande plus d'explications sur le déficit. Monsieur MIGEREL explique qu'en 2021 le CTIG a utilisé 57% des dépenses en 2021, entre ce qui a été prévu en budget prévisionnel voté le 14 novembre 2020 et l'exécution. La situation est en cohérence avec la période de la crise sanitaire durant laquelle certaines dépenses n'ont pas été exécutées : voyages de presse, hébergement, conventions et opérations annulées ou reportées.

Au niveau des recettes, seules 43% ont été exécutés par rapport au budget prévisionnel. Les 2 raisons, selon Monsieur MIGEREL seraient :

- 1- l'ancienne Directrice Administrative et Financière aurait construit le budget à l'envers, les recettes ont été surestimées pour couvrir les dépenses.
- 2- la différence au niveau des « recettes régionales » (2 000 000€ ) correspond au report de résultat positif de l'exercice 2020 utilisé pour faire des dépenses. Il s'agit d'une écriture comptable de report de résultat qui ne correspond pas à de la trésorerie que l'on peut dépenser.

Le budget 2022 a été construit de la même façon, en partant des dépenses souhaitées puis en utilisant les recettes comme variable d'ajustement.

Madame Marie-Luce PENCHARD, demande que les corrections soient faites au budget supplémentaire.

Monsieur Jean-Claude NELSON fait remarquer que si les recettes diminuent, il faudrait aussi diminuer les dépenses.

Monsieur MIGEREL rassure que pour les budgets 2022, les dépenses seront enregistrées en fonction de recettes notifiées.

Madame la Présidente porte une observation à propos de l'attribution tardive de l'organisation de certaines manifestations notifiée par la Région au CTIG et la baisse de budget.

Madame PENCHARD appui les propos de La Présidente et conseille au CTIG de faire acter par écrit les demandes verbales de la Région lors des dialogues de gestion.

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2021.**

➤ **La Présidente propose d'aborder le point n°4**

**4- Délibération relative à l'autorisation de contractualiser le bail locatif professionnel pour le déménagement des bureaux de Pointe-A-Pitre**

Madame La Présidente rappelle que ce point a été traité lors du précédent C.A mais des éléments manquaient. Le Conseil Régional n'étant pas en accord avec ce sujet, la Présidente demande que les membres du CA prennent la décision de voter ou non cette délibération. Elle donne la parole à Monsieur Jérôme LOISEAU pour présenter à nouveau le projet de déménagement.

Monsieur LOISEAU rappelle que la question qui revenait au dernier C.A concernait la capacité de financement du CTIG pour la location de ces bureaux. Les réponses n'étant pas claires et précises, il a été décidé de reporté ce point à ce jour.

Ce financement est renforcé par une enveloppe du conseil départemental de 320 000 € pour financer le déménagement sur les 6 prochaines années et augmenter les actions de patrimoines et cultures. Monsieur LOISEAU procède à la présentation du projet de déménagement et les locaux sélectionnés.

Monsieur NELSON rappelle qu'il avait proposé lors du précédent C.A de rencontrer les présidents du département et de Région. Il dit que le Président de Région émet un doute sur ce projet. Il propose aussi que le CTIG demande une augmentation de la participation de la Région. Au vu des éléments présentés et l'urgence, il est d'accord pour un déménagement mais propose de suspendre ce point car le Président de Région n'a pas été entendu.

Madame PENCHARD prend la parole et confirme les doutes du Président de Région qui est le principal financeur de la Région Guadeloupe. L'option qui est choisi aura un impact sur le budget du CTIG. Plusieurs options n'ont pas été examinées pour que la Région fasse son choix. La question de la construction se pose. Ces sujets n'ont pas été abordées.

Monsieur LOISEAU rappelle que des commissions ont été mises en place avec des représentants de la région, du département des EPCI. Les discussions ont été menées sur les différentes options : construction, location, rester en place et organiser les travaux). Les présidents de région et du département ont été conviés, les documents ont été transmis, les demandes de rencontres ont été faites mais il n'y a pas eu de retour.

Madame TAILLEPIERRE confirme qu'elle avait transmis par courrier une demande d'entretien au Conseil Régional qui est restée sans réponses.

Madame PENCHARD demande si les différentes options (achat du bâtiment du Département...) ont été présentées à la Région. Monsieur LOISEAU lui répond que ces options ont été présentées à la Commission du CTIG avec un représentant de la Région : rester dans les locaux actuels avec des travaux d'adaptation, louer un local, construire sur une période de 6 à 9 ans). La décision a été prise de louer.

Madame PENCHARD dit que la méthode n'est pas bonne. La commission devrait inclure les Présidents de la Région et du Département.

Mme ROGER dit qu'il est important que les investissements permettent aux salariés de travailler dans de bonnes conditions et aussi de répondre aux enjeux touristiques de la Guadeloupe. Au dernier C.A la seule solution proposée est coûteuse. Elle préférerait que le CTIG soit propriétaire de son siège. Elle propose une solution à court terme : une convention sur une durée de 3 - 4 ans avec le collège Nestor De Kermadec qui est sous utilisé en zone prioritaire pour permettre d'accueillir certains employés ; réfléchir à d'autres solutions qui permettrait au CTIG d'avoir plus de temps pour que les présidents de Région et du Département donnent une décision sur le long terme.

Madame PENCHARD reconnaît l'urgence, sanitaire et d'hygiène. Elle propose de réfléchir à une solution temporaire d'abord pour accueillir une partie du personnel. Ensuite penser à la construire d'un bâtiment siège du CTIG, en étudiant la capacité financière du CTIG à rembourser les emprunts, construire un business plan. Ou un bâtiment que le département déciderait de céder au CTIG.

Les pistes n'ont pas été exploitées pour aider les élus à prendre la bonne décision. Madame PENCHARD propose de voir Monsieur BOUCARD avec dossier à l'appui.

Madame ROGER propose dans un premier temps, que la collectivité propose un espace pour « reloger » une partie du personnel et qu'en parallèle d'effectuer des travaux dans le bâtiment.

**Le point n° 4 de l'ordre du jour a été ajourné dans l'attente d'une rencontre avec la Région.**

➤ **La Présidente propose d'aborder le point n°5**

## 5- ETAT DES RECRUTEMENTS

Monsieur GUIHENEUF présente l'état des recrutements du 01/01/2022 AU 31/12/2022.

Aucune remarque n'est faite.

➤ **La Présidente propose d'aborder le point n°6**

## 6- CALENDRIER DES EVENEMENTS ET SALONS

La parole est donnée à Maïté MARIE-ANTOINETTE qui présente le calendrier des évènements et salons sur l'année 2022-2023.

Elle précise que chaque participation est payante, la fourchette budgétaire est située entre 1000€ et 2000€. Ces programmes seront confirmés en fonction de l'intérêt des partenaires socioprofessionnels qui souhaitent rejoindre le CTIG et de l'enveloppe budgétaire et financière.

Madame Agathe VINCENOT demande des précisions au sujet de la participation au salon handitourisme et des structures d'accueil pour les personnes à mobilité réduite et/ou atteintes d'autres handicaps. L'offre est limitée sur le territoire.

Madame MARIE-ANTOINETTE confirme que l'offre est minime malgré les quelques prestataires qui sont dans la démarche. Elle précise que le CTIG réservera un stand à ce salon seulement si les partenaires socioprofessionnelles accordent son soutien, pour promouvoir une offre spécifique et convertir les prospects en client. Sinon, il s'agira d'une journée en tant que

visiteur pour s'informer sur ce que fait la concurrence, rencontrer des organismes susceptibles d'accompagner le CTIG sur la démarche de labélisation « handitousime ».

➤ La Présidente propose d'aborder le point n°7

## 7- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est abordée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance, il est 15h53 et félicite les administratifs.

Il est 15H53 : Fin du Conseil d'Administration.

La Présidente du Comité de Tourisme des Iles de Guadeloupe

Sonia TAILLEPIERRE

